



Conseils pour l'usage du logo « Gemengekommissioun vum interkulturellen Zesummeliewen »

Le logo de la commission

Afin de garantir la visibilité des actions menées par la commission communale du vivre-ensemble interculturel (CCVEI), le ministère conseille de :

- mettre le logo de la CCVEI sur les documents de présentation, d'information et de publicité destinés au public, à savoir
 - Flyers, dépliants
 - Affiches
 - Invitations aux citoyen·ne·s
 - Site internet de la commune
 - Stylos
 - Stickers
 - Pins
 - Etc.
- inclure le logo de la CCVEI dans les articles publiés dans un bulletin communal. Profitez du grand intérêt que suscite le bulletin communal auprès des résident·e·s pour y promouvoir les actions menées de votre commission et donc votre engagement en faveur du vivre-ensemble interculturel. Pensez à y mettre aussi le logo de votre commune.

Les informations en ligne

Si vous souhaitez promouvoir les actions et initiatives de votre commission sur votre site internet ou dans la newsletter de votre commune, vous pouvez non seulement montrer les différentes actions réalisées sous forme de photos ou vidéos, mais vous pouvez également utiliser le logo de la commission. Pour une publication en ligne, nous vous conseillons d'utiliser le logo en format .PNG.

Site internet de la commune

Une page sur votre site internet dédiée à la CCVEI vous permettra de bien organiser les différentes informations à communiquer : membres de la commission, calendrier, prochaines actions, ...



Newsletter

Si votre commune dispose d'une newsletter, vous pouvez inclure les informations relatives à la commission communale du vivre-ensemble interculturel à celle-ci. **Veillez à adapter la langue en fonction des langues véhiculaires de votre population ou de communiquer en plusieurs langues.**

Application mobile/de voisinage

L'application mobile/de voisinage est un moyen de communication efficace et pratique. Elle permet aux personnes résidant ou travaillant sur le territoire de votre commune de s'informer et de consulter des contenus multimédias en toute mobilité. Si votre commune dispose d'une application mobile/de voisinage, profitez-en donc pour y communiquer sur les actions de votre commission.

La visibilité sur les réseaux sociaux

Renforcez votre présence multilingue sur les réseaux sociaux comme Facebook, Instagram, Twitter, LinkedIn, qui sont des outils importants et qui aident à exploiter au maximum votre communication digitale.

Communiquez par des messages brefs et susceptibles d'attirer l'attention des utilisateur·trice·s. Pensez à remplacer des textes surchargés d'informations par des images ou de brèves vidéos explicatives. Veuillez encourager vos membres de la commission communale du vivre-ensemble interculturel (CCVEI) et d'autres commissions consultatives communales à partager (share et re-share) les informations que vous diffusez sur les réseaux sociaux.

N'hésitez pas à **tagguer le ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil ainsi que le SYVICOL** dans vos posts sur les réseaux sociaux. Cela nous donne la possibilité de partager vos posts sur nos canaux et de vous donner ainsi plus de visibilité.

Si d'autres partenaires, comme l'ASTI ou le CEFIS, participent activement à vos actions, n'hésitez pas à les mentionner également sur les réseaux sociaux.

Vous pouvez nous trouver

- sur Facebook: www.facebook.com/MiFaSVA
- sur X: @MiFa_Lu
- sur Instagram: @mifa_lu
- sur LinkedIn: www.linkedin.com/company/ministere-de-la-famille-luxembourg

N'hésitez pas à faire référence à notre site internet www.gemengen.zesummeliewen.lu pour plus d'informations sur les commissions communales du vivre-ensemble interculturel.

Petit tuyau : S'il existe un service ou des agent·e·s responsables de la communication ou des relations publiques au sein de votre commune, cherchez à les mobiliser et à les impliquer dès le début dans les actions de votre commission. Ces professionnels sont les plus appropriés pour accompagner la commission dans la promotion de vos actions.



Le dialogue avec le ministère

Veillez partager les informations sur vos événements et manifestations également avec nous. Nous pouvons partager les dates de votre événement sur notre site internet, nos médias sociaux ou les promouvoir dans notre newsletter.

Saviez-vous que ...

... la Division du vivre-ensemble interculturel publie régulièrement une newsletter ? Appels à projets, nos activités et celles de nos partenaires, informations autour du « Gemengepakt » et de VOS actions : Pour ne rien manquer, vous pouvez vous inscrire [ici](#).

Avez-vous encore des questions ?

Michèle Zählen, chargée de communication à la Division du vivre-ensemble interculturel du ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil, se tient à votre disposition : Michele.Zahlen@fm.etat.lu / 247-83619